

COMMUNE DE



Délibération N° 2/2019
Séance du 13 mars 2019

Délibération relative à la donation des parcelles 1884, 1885 et 1784 sises rue de Frémis d'un montant de CHF 5'091'358,75 à la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Vu l'exposé des motifs,

vu le rapport de la commission Finances-Logement-Naturalisation, du 27 février 2019,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal,

DECIDE,

Par 11 oui, soit à l'unanimité,

1. D'autoriser le Maire à céder gratuitement les parcelles 1884, 1885 et 1784 de la commune de Puplinge, sises rue de Frémis, totalisant 4'813 m², à la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, d'une valeur comptable au 31.12.2018 de CHF 5'091'358.75.
2. De comptabiliser la valeur comptable du bien cédé de CHF 5'091'358.75 (perte) en charge dans le compte de résultats
3. De charger le Maire de procéder à la signature des actes nécessaires.

Puplinge, le 13 mars 2019